

VIDE-GRENIERS

Le DIMANCHE 25 MAI 2025 à l'hippodrome de Rambouillet

Règlement

1. Le vide grenier est réservé aux particuliers, aucun professionnel ne sera accepté.
2. Nous rappelons que le stand d'alimentation (Sandwichs, frieterie, boissons, pâtisserie, grillades) est organisé exclusivement par A.T.L.E.E.
3. Ventes interdites : Armes prohibées, animaux.
4. Le vide grenier aura lieu de 08h30 à 18h00.
5. L'installation se fera entre 06h00 et 08h00.
6. L'emplacement se fera avec un véhicule par emplacement de 2ml
7. Il est impératif de ne laisser aucun encombrant ou sac poubelle sur son emplacement après son départ.
8. Pour nous permettre de vous réserver l'emplacement dont vous avez besoin, nous vous demandons de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de votre règlement par (Chèque à l'ordre A.T.L.E.E) ainsi que la photocopie de carte d'identité en cours de validité.

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

La longueur de votre véhicule ne devra pas dépasser la longueur de ml réservé.

souhaite participer au vide-greniers dimanche 25/05/2025 de l'Association ATLEE et réserve à cet effet :

un emplacement pour **une longueur de mètres (par multiples de 2 ml obligatoire), soit €**

6 € le mètre ou 20 € les 4 mètres

Réservation d'un emplacement minimum obligatoire de 2ml par multiple de 2ml

Je joins un chèque libellé à l'ordre de ATLEE, ainsi que la photocopie de ma carte d'identité à :

A.T.L.E.E

BP 77

78512 RAMBOUILLET

Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Date et signature obligatoire, précédées de la mention « Lu et approuvé » valant acceptation du règlement.

Le

Signature